



LA CHARTE DU LICENCIÉ

Les engagements qui suivent, rappellent aux joueurs les quelques règles qui sont les piliers des valeurs du club et bien sûr de ses dirigeants. Notre association doit s'appuyer, aussi bien en interne qu'en externe, sur les valeurs humaines et sur le respect des autres.

Afin que chacun en soit bien conscient, nous vous demandons de signer cette charte et de la joindre à votre demande de licence.

Sportivement, le président Yann ACHARD

Article 1

Chaque adhérent et parent d'adhérent mineurs acceptent de respecter le présent règlement en le signant en même temps que sa licence et de s'impliquer dans la vie du club.

Article 2

Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements de son équipe. Un entraîneur est désigné pour chaque entraînement. Les parents doivent s'assurer de sa présence avant de laisser leur enfant dans les salles de sport. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur.

La ponctualité est une forme de respect des autres. Chaque joueur s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement et match.

Article 3

Chaque joueur est tenu de s'entraîner avec une tenue adéquate (short, teeshirt) et de se munir d'une paire de Basket d'intérieur différente de celle d'extérieure.

Lors des compétitions, chaque joueur sera muni d'un équipement club qu'il devra restituer après chaque match.

Les équipements seront lavés à tour de rôle selon l'organisation mise en place par le coach et/ou le responsable d'équipe.

Article 4

Les entraîneurs sont seuls responsables de la composition des équipes en début de saison. Ils peuvent modifier ces équipes en cours de championnat.

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain.

Article 5

La présence aux compétitions pour toute la saison est obligatoire et dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club ; toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.

Les déplacements sont effectués par les parents ou les joueurs selon les plannings établis par le coach et/ou le responsable d'équipe.

Chaque équipe représente le club et se doit d'avoir un comportement irréprochable à domicile comme à l'extérieur vis-à-vis de son coach, des adversaires, des officiels, des dirigeants et de leurs décisions.

Tout manquement sera sanctionnable selon les décisions du bureau ou du président du club.

Article 6

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est indispensable et s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

Article 7

Afin d'éviter tout manquement de respect vis à vis des arbitres, le club a mis en place la règle suivante concernant les fautes techniques et disqualifiantes :

Un joueur (joueuse) ou entraîneur étant sanctionné d'une faute technique **devra régler** au club les frais réclamés par le Comité ou la Ligue de Basket-ball.

Tout licencié pourra saisir la commission sportive du DBCN en cas de contestation.

Article 8

Tout adhérent s'engage à respecter les locaux (propreté) ainsi que le matériel (panneaux, ballons, maillots, vestiaires ...).

Article 9

Le Douvres Basket Cœur de Nacre dégage toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

Fait à le

Signature du licencié ou de son représentant légal :